

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AVRIL

L'ORDRE RÉPUBLICAIN

Un journal parisien assez peu connu, l'*Estafette*, vient d'être acheté par M. Jules Ferry. La prise effective de possession s'est opérée samedi matin, et à cette occasion le journal a publié un article programme qui n'est point signé, mais dont la rédaction ou tout au moins l'inspiration paraissent dues à l'ancien président du conseil. Cet article programme se termine par les lignes suivantes :

« Il n'est pas besoin de réviser la Constitution, il suffit de la pratiquer fidèlement.

» C'est à cette politique que viendront, un jour ou l'autre, tous les républicains qui ne ferment pas l'oreille aux leçons de l'expérience.

» C'est la réforme qu'il convient de poursuivre avant toutes les autres ; le reste viendra comme par surcroît.

» Le progrès n'est que le développement de l'ordre : sauvons d'abord l'ordre républicain. »

Qu'est-ce que l'ordre républicain ?

M. Jules Ferry a la prétention d'être un homme d'ordre : il a longtemps exercé le pouvoir et jouit encore aujourd'hui, sur les hommes qui sont à la tête des affaires, d'une influence considérable. Nous devons donc supposer que ce qu'il qualifie d'ordre républicain, c'est l'application de ses idées personnelles.

Or, sous M. Jules Ferry ou sous le gouvernement de ses amis, quelles mesures avons-nous vu appliquer par le gouvernement ?

Nous avons vu violer la liberté des citoyens et des hommes paisibles chassés de la demeure où ils ne s'occupaient qu'à prier.

Nous avons vu des officiers privés violemment du grade dont ils étaient les propriétaires.

Nous avons vu d'intolérables restrictions apportées à la liberté des pères de famille pour le choix du genre d'instruction à donner à leurs enfants.

Nous avons vu écarter des concours pour l'obtention des fonctions publiques tous les jeunes gens soupçonnés d'avoir des opinions peu républicaines ou convaincus d'appartenir à des familles dont les préférences étaient acquises à d'autres régimes.

Nous avons vu l'inamovibilité judiciaire suspendue pour permettre une épuration qui a porté au respect dû aux arrêts de la justice une atteinte dont ils ne sont pas encore relevés.

Nous avons vu les républicains violer les lois qu'ils avaient votées, comme celle du colportage, du jour où ils se sont aperçus qu'elles pouvaient servir à leurs adversaires.

Nous avons vu des associations politiques tolérées parce qu'elles s'inspiraient des idées du gouvernement et d'autres dissoutes parce qu'on leur trouvait des tendances désagréables.

Nous avons vu tout cela et bien d'autres choses encore. Il paraît que c'est cela qu'on appelle l'ordre républicain, y compris la dé-

fense constitutionnelle faite au pays d'avoir même la pensée de changer un régime dont il aurait reconnu les vices.

Cet ordre-là, le pays n'en veut pas. Il sait bien qu'en République il faut renoncer, si on n'est pas républicain, à espérer la liberté ou simplement le respect du droit, mais il trouve que sacrifier la liberté à ce qu'on lui présente sous le nom d'ordre républicain, c'est trop cher payer, puisque cet ordre républicain n'assure pas la sécurité du lendemain et qu'il n'a pour résultat que d'attiser les haines et d'accroître les divisions.

Nous connaissons la liberté républicaine, qui est la licence, et l'ordre républicain, qui est la compression. Nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre, et puisqu'on ne veut nous les donner ni l'un ni l'autre, nous saurons bien les conquérir à coups de bulletins de vote.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

Les opportunistes proposent résolument, par la plume de M. Joseph Reinach, à leurs coreligionnaires de cesser de s'occuper des « belles histoires » du Boulangisme. « Parlons d'autre chose », conclut le rédacteur de la *Republique française*. Il suffit à ces politiciens discrets de savoir que « la Commission de la Haute Cour » poursuit son œuvre avec une fermeté patiente, que rien n'arrêtera. »

Il nous semble, que, depuis six mois et plus, la *Republique française* et ses pareils ne s'occupent absolument que du Parti national, de son chef, de son comité, de ses succès électoraux, de ses conspirations, de ses attentats !...

Peut-être, la *Republique française* serait fort aise qu'on fit le silence sur les procédés liberticides de nos gouvernants, sur leur campagne jacobine contre le suffrage universel ? Est-ce pour cela qu'elle voudrait entendre parler d'autre chose ?

LE PROCÈS BOULANGER

Le bruit court que la commission des Neuf voudrait disjoindre l'affaire du général Boulanger et la transmettre à la juridiction militaire.

Cette procédure ne paraît pas bien claire, étant donné que la commission des Neuf instruit pour la Haute Cour de justice et qu'elle ne doit avoir aucun lien avec les autres tribunaux.

Du reste, il serait à souhaiter, quand même ce serait irrégulier, que le général fût envoyé devant un tribunal militaire, car il trouverait là des juges dépourvus de passion politique.

NOUVELLES PERQUISITIONS

En exécution d'une commission rogatoire de la Haute Cour de justice, le juge d'instruction et le substitut du procureur de la République à Rouen ont fait des perquisitions à Caudebec-lès-Elbeuf, chez M. Ollivier, ancien maire, organisateur de la conférence qui eut lieu le 7 avril et à laquelle prirent part MM. Laguerre et Sevaistre, députés. Quelques papiers et des cartes de visite ont été saisis.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Une élection pour le Conseil général a eu lieu dimanche à Nevers.

M. de Certaines, monarchiste, a obtenu 4,940 voix, et M. Boulet, républicain, 4,240.

M. de Certaines est élu.

Une élection au Conseil d'arrondissement a eu lieu dans le canton de Longjumeau (Seine-et-Oise).

En voici les résultats :

MM. Robelin, conservateur, 4,587 voix ; Cassonnot, radical, 4,293 ; Boulanger, 621. — Ballottage.

M^{me} la comtesse de Goyon, dont nous avons annoncé le mois dernier la mort, sera représentée cette année encore au Salon par deux toiles :

Une étude sur les côtes de la Méditerranée, et une étude sur les côtes de Bretagne, « le fort Lalatte au cap Fréhel. »

LA MORT DE M. ROCHEFORT FILS

Une dépêche de Bône annonce une triste nouvelle :

M. Henri Rochefort fils s'est suicidé avant-hier à l'hôtel d'Orient.

Il s'est tiré deux coups de revolver dans la région du cœur. La mort a été instantanée.

On attribue la cause de ce suicide à des troubles cérébraux engendrés par les fièvres paludéennes que le jeune homme avait contractées au Congo en accompagnant la mission de Brazza. On sait que le fils aîné du directeur de l'*Intransigeant*, en raison de son déplorable état de santé, avait dû se faire rapatrier alors que la mission à laquelle il s'était fait attacher n'était pas encore terminée.

M. Henri Rochefort avait, pour ce fils qui vient de mourir d'une façon si imprévue et si tragique, l'affection la plus profonde.

A QUI LES ROSSIGNOLS ?

Il y a dispute, dit-on, entre M. Constans et M. Rouvier. Le ministre de l'intérieur voudrait bouleverser l'administration départementale pour ne mettre à sa tête que des hommes de son choix. M. Rouvier voit d'autant moins d'inconvénients à la mise à exécution de ces projets qu'elle ne le regarde en rien. Seulement, M. Constans a une autre prétention. Ses mauvais préfets feraient, suivant lui, d'excellents fonctionnaires des finances ; ce n'est point l'avis de M. Rouvier.

« Je ne veux point de vos rossignols ! » dit-il à M. Constans. Si vos fonctionnaires sont capables et intelligents, gardez-les ; sinon, qu'en pourrais-je faire ? Quoi ? réplique M. Constans, mais de très bons receveurs particuliers ou d'excellents trésoriers payeurs généraux !

M. Rouvier n'est pas convaincu, au moins voudrait-il donner ses mauvais fonctionnaires à M. Constans pour faire des préfets ; mais M. Constans ne veut pas entendre parler de ce truc.

Comment finira la querelle ? Personne n'en sait rien. On finira bien par placer les rossignols de l'administration départementale, et

pourvu que ce ne soit pas dans les finances, M. Rouvier ne dira rien. Mais c'est le public qui ne sera pas content !

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN

Enfin, le bon sens a tout de même fini par l'emporter.

Les corps peuvent considérer comme non avenue les ordres leur prescrivant d'envoyer à Paris les sous-officiers et les chevaux qui avaient été désignés pour suivre les leçons de M. l'écuyer Fillis.

Je tiens la nouvelle de source autorisée.

Voilà donc chaque chose remise en sa place normale, les officiers laissés en possession complète de leurs attributions, les jeunes chevaux à leurs instructeurs naturels et M. Fillis à ses morceaux de sucre et autres accessoires.

Tout est bien qui finit bien.

Il y aurait mauvaise grâce à récriminer maintenant sur un incident que le ministre vient de clore à notre entière satisfaction.

N'en parlons donc plus, mais gardons-en le souvenir, et surtout n'oublions pas, le cas échéant, qu'en fait d'équitation et de dressage, notre cavalerie peut très bien se suffire avec ses ressources propres.

J'entends par là que notre cavalerie, lorsqu'il s'agit de dresser ses chevaux, opération purement matérielle, n'a pas besoin de l'assistance ou, si on le préfère, de la présence réelle de n'importe quel écuyer civil.

Mais, si cet écuyer civil est un maître dans son art, s'il a découvert des procédés de dressage plus efficaces que ceux employés jusqu'à ce jour, s'il est l'auteur d'une méthode reconstruite meilleure que toutes celles que nous possédons, il est évident que la cavalerie aurait le plus grand tort à le considérer d'un air dédaigneux. Au contraire, elle devra chercher à s'approprier la méthode nouvelle, à l'exploiter, à en tirer profit, à la condition, bien entendu, que cette méthode constitue un progrès véritable et incontesté ; car, sous ce rapport, je suis en parfaite communion d'idées avec celui de mes camarades qui m'a écrit : « Que le bien nous vienne de la main gauche ou de la main droite, peu importe ! nous devons l'accepter. »

Sans doute, ce serait absurde d'en faire fi. Seulement, il convient d'y mettre des formes, et, dans la tentative qui vient d'avorter, ce point-là avait été un peu négligé. Vous figurez-vous, par exemple, cher camarade, vos sous-officiers venant, à leur retour de Paris, vous donner la leçon du nouveau dressage ? Les voyez-vous subitement transformés, par la grâce d'un écuyer civil, en professeurs de leurs chefs hiérarchiques, de leurs officiers de peloton et même de leur capitaine-commandant ? Car, enfin, après avoir été initiés aux mystères de la doctrine nouvelle, ils étaient tout naturellement désignés pour la propager, ils étaient même les seuls en état de la répan-

dre, et les voilà donc bien devenus, je le répète, les instructeurs de leurs propres supérieurs. C'était le monde renversé.

Le dressage, faut-il donc le rappeler ? est l'apanage de l'officier. C'est lui qui le fait et le dirige, c'est lui qui en est responsable.

C'était donc par le canal des officiers que la nouvelle méthode de dressage, — à supposer qu'elle soit nouvelle et bonne, — devait pénétrer dans nos rangs.

Or, nos officiers ne pouvaient pas, évidemment, être envoyés chez M. Fillis pour y recevoir des leçons. Mais ils peuvent très bien s'inspirer de sa méthode, si elle n'est pas secrète, et la mettre en pratique, s'ils lui reconnaissent des mérites particuliers.

Dans tous les cas, quand il s'agit d'expérimenter une méthode nouvelle de dressage, il me semble qu'il serait rationnel de s'adresser non pas aux régiments, mais à Saumur, par où passent aujourd'hui tous les officiers de cavalerie et où l'enseignement équestre tient incontestablement la première place.

Et, puisque j'ai prononcé le nom de Saumur, qu'on me permette de reproduire ici quelques passages intéressants de la lettre indignée qui m'a été adressée, ces jours derniers, par un ancien écuyer de notre célèbre Ecole d'application :

« Il n'y a rien de bien extraordinaire, rien de miraculeux, dit-il, pour un homme du métier, à prendre un cheval de cinq ans, qui n'a jamais été monté, et à en faire, en vingt-cinq leçons, un cheval aussi bien dressé que les 19/20 de nos chevaux de troupe actuels..

» Si on m'avait dit : M. Fillis se charge de rendre tous nos sous-officiers capables de dresser n'importe quel cheval en vingt-cinq leçons, j'aurais fait l'incrédule ; mais je considère qu'un cheval peut être dressé en vingt-cinq jours par des écuyers comme le capitaine Raabe, le colonel Poulard, le général L'Hotte, etc., et M. Fillis lui-même.

» Seulement, il y a dressage et dressage, et, quand on veut faire de la belle poésie en équitation, il faut bien des fois vingt-cinq leçons !..

» Un jour, le capitaine Raabe fit le pari, et il le gagna, de faire faire, en une heure, du beau passage à un cheval qui n'était pas dressé pour l'usage de la selle. Ceux qui ont lu les ouvrages de Raabe et qui l'ont vu travailler, ne mettront pas ce fait en doute. Raabe est le premier écuyer de France. Il a écrit des ouvrages très savants et fait des élèves qui peuvent se mesurer avec n'importe quel officier belge, y compris M. Fillis.

» Si M. C... avait vu travailler ces maîtres et lu leurs ouvrages, il reconnaîtrait que l'armée n'a pas besoin de civils, pas plus que d'officiers étrangers pour apprendre à nos sous-officiers la manière de dresser un cheval en peu de temps.

» J'affirme que nous avons, dans chaque

régiment de cavalerie, une moyenne de deux officiers au moins qui peuvent prétendre au titre d'écuyers accomplis. Donc, à la porte les étrangers !

» J'ai connu Ghérard, chef d'escadrons d'instruction à Saumur ; lui seul faisait de la haute école. Quant aux écuyers, il leur était interdit d'en faire. C'était donc le monde renversé ! Ghérard faisait alors des jaloux comme Dutilh en a fait plus tard. Je crois vraiment qu'on lui a reproché d'être auteur d'une méthode et d'avoir osé la mettre en écrit.

» Ceux qui voudront savoir pourquoi cette méthode n'a pas été très en vogue dans la cavalerie française n'ont qu'à consulter un autre ouvrage du même auteur, traitant du dressage des chevaux difficiles ou vicieux... »

De tout ceci, il me semble bien résulter que je ne me suis pas trop avancé en disant que notre cavalerie pouvait se suffire. Mais, je ne suis pas l'ennemi du progrès et je me déclare tout prêt à mettre en pratique la méthode la meilleure, même quand M. Fillis en serait l'auteur, si elle m'est enseignée par nos règlements ou par un de mes supérieurs hiérarchiques. — RAJEWSKY. (France Militaire.)

LA SAINT-GEORGES. — RÉUNION DE VERRIE

La réunion de Verrie, ayant eu, comme nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, un caractère privé, nous n'avions pas cru devoir donner les résultats des courses. Renseignements pris, il n'y a aucun inconvénient à publier ces résultats, et nous nous empressons de les faire connaître à nos lecteurs.

1^{er} Prix des Petits-Veaux, steeple-chase (2,500 m.). — 1^{er}, Dalila, montée par M. Oré, officier-élève ; 2^e, Bachelier, monté par M. Souville, officier-élève.

2^e Prix de Saumur, cross-country (2,800 mètres). — 1^{er}, Désertion, montée par M. Blaise, lieutenant au 46^e dragons ; 2^e, Gredine, montée par M. Théron, lieutenant au 41^e husards.

3^e Prix Saint-Hubert, course de haies-handicap (2,000 m.). — 1^{er}, Romagna, montée par M. de Villeneuve, officier-élève ; 2^e, Louisa, montée par M. de Lafarge, officier-élève.

4^e Prix des Gros-Veaux, steeple-chase (2,500 m.). — 1^{er}, Ardeur, monté par M. de Villoutreys, officier-élève ; 2^e, Larme, montée par M. Stourm, officier-élève.

5^e Prix de Saint-Cyr, cross-country (2,800 mètres). — 1^{er}, Tamise II, montée par M. Perret, officier-élève ; 2^e, Caucase, monté par M. de Gatellier, officier-élève.

6^e Prix de Fontainebleau, cross-country (2,800 m.). — 1^{er}, Sultane, montée par M. de Boigne, lieutenant au 49^e d'artillerie ; 2^e, Forbin, monté par M. L'Hotte, lieutenant au 25^e dragons.

7^e Prix des Montagnes-Russes, cross-coun-

try (2,800 m.). — 1^{er}, Génie, montée par M. de Franclieu, officier-élève ; 2^e, Mégère, montée par M. de Saint-Seine, officier-élève.

8^e Grand Prix Saint-Georges, steeple-chase-handicap (2,500 m.). — 1^{er}, Fadette, montée par M. de Ravignan, officier-élève ; 2^e, Saint-Léger, monté par M. de Franclieu, officier-élève.

LA SOCIÉTÉ J. SALLÉ ET C^{ie}

Voici en quels termes le *Journal des annonces judiciaires* de Paris annonce la faillite de la Société des tramways saumurois :

DÉCLARATION DE FAILLITE

(Jugement du 16 avril 1889).

De la société en commandite J. SALLÉ et C^{ie}, ayant pour objet l'entreprise de travaux et notamment la construction des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, réseau de Saumur, dont le siège est à Paris, rue Baudin, 14, composée de : 1^{er} SALLÉ (Jean Félix), demeurant à Paris, rue Levert, 30 ; 2^e Et de commanditaires. — Ouverture au 30 mars 1889. — Nomme M. Bernhard, juge-commissaire, et M. Chardon, rue Saint-Martin, 11, syndic provisoire.

A quand la première réunion des créanciers ?

Cette déclaration de faillite n'a surpris personne dans notre pays ; depuis longtemps on ne s'expliquait pas qu'elle ne fût pas prononcée. Le public déplorait les effets de ces influences politiques qui ont contribué à creuser l'abîme au préjudice d'ouvriers, de fournisseurs et des contribuables.

LE DROIT SUR LES BLÉS

On sait que le gouvernement a présenté aux Chambres un projet de loi tendant à exempter du droit perçu à l'importation les blés durs destinés à la fabrication de l'amidon.

Réduit à ces simples termes, le projet dont il s'agit peut ne pas paraître complètement inadmissible. Mais, dans certains milieux, l'on craint que cette tentative ne soit un premier pas fait dans la voie de la suppression de la taxe de 5 fr. par 100 kilogrammes établie sur les blés, et que nos producteurs de céréales n'en éprouvent dès lors un très grave préjudice.

La Société des Agriculteurs de France a donc cru devoir formuler, au sujet du projet de loi en question, d'expresses réserves.

LA LUNE ROUSSE. — Ce matin, 30 avril, à 2 h. 4/4, a commencé la nouvelle lune dite *Lune rousse* ; elle prendra fin le 29 mai au soir.

Les agriculteurs savent maintenant à quoi s'en tenir sur l'influence néfaste qui lui fut si longtemps attribuée.

On accusait la lune de mai-avril de griller par sa lumière les fleurs des arbres fruitiers, de « roussir » les jeunes bourgeons de la vigne — d'où son nom populaire de « lune rousse ».

Or, ces faits sont uniquement dus aux gelées blanches qui surviennent vers la même époque.

Voici le phénomène qui se produit pendant

une nuit claire et fraîche : la rosée se dépose sur les bourgeons et si, alors, le thermomètre vient à descendre au-dessous de zéro, elle se congèle et les folioles extérieures des bourgeons sont atteints et roussissent.

LES PRÉDICTIONS DE NICK

Voici quelle sera, d'après le célèbre astrologue, la physionomie probable du mois de mai :

« Jusqu'à ce jour, le mois d'avril a été plus accidenté que nous le supposions, toutes les bourrasques, qui sont survenues aux époques critiques indiquées par nous, s'étant fait sentir plus ou moins sur nos latitudes.

» Les éléments astronomiques variant peu, le mois de mai présentera à peu près les mêmes caractères météorologiques, mais un peu moins accusés sur la France et sur les pays situés sous les mêmes latitudes ; un temps généralement variable, agité, humide, avec orages violents ; grêle, ravines, crues d'eau à la suite, variations brusques de température ; rayonnement nocturne encore à redouter durant les accalmies ou éclaircies ; se prémunir à ce sujet. Avis aux viticulteurs !

» Puissent nos pronostics fâcheux ne pas se réaliser, car nous sommes las d'annoncer des temps calamiteux !

» Perturbations probables : 1^o vers les « 1^{er} (?) », 3 » ; 2^o vers les « 6 (?) », 7, 9 » ; 3^o vers les « 12 (?) », 14, 16 » ; 4^o vers les « 18 (?) », 20, 22 » ; 5^o vers les « 25 (?) », 27, 29, 31 », cela tantôt sur une zone tantôt sur une autre, mais principalement sur celles du Centre et du Nord. La troisième sera un peu plus stable, notamment sur la zone méridionale.

» Orages probables vers les 1^{er}, 5, 12, 18, 24, 26, 30. »

LES DÉBALLAGES

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Indépendant de Loir-et-Cher* :

« Depuis quelques jours on distribuait dans notre ville des prospectus annonçant l'ouverture depuis lundi dernier de grands magasins situés, 11, rue Denis-Papin.

» On devait vendre à moitié prix un solde de marchandises provenant de deux wagons de marchandises saisies en gare d'Orléans.

» Les commerçants de Blois auxquels l'ouverture de ce déballage devait causer un grave préjudice se renseignèrent afin de savoir si le prospectus relatait exactement l'origine des marchandises.

» Ils apprirent qu'aucun wagon n'avait été saisi à Orléans.

» Or, nos lecteurs savent qu'aux termes d'un jugement de la Cour d'Orléans, que nous avons publié récemment, le fait d'attribuer dans un prospectus une fausse origine aux marchandises mises en vente afin de faire croire à

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Au bout de vingt-cinq jours, l'épidémie parut fléchir. Les cas devinrent moins fréquents, moins graves surtout. La mortalité cessa presque entièrement. On put regarder comme proche le jour où le mal quitterait ce pauvre pays.

Il cessa en effet, mais avant de disparaître, il frappa un coup, le dernier ; ce fut le plus retentissant. Un matin, les métayers de Bléniou rapportèrent au château M. de Kerdu qui s'était évanoui au moment où il entra dans leur courtil.

Quelle ne fut pas l'épouvante de Joséphe ! Depuis que le typhus sévissait autour d'elle, la pauvre enfant vivait devant l'idée que son grand-père aussi pourrait en être atteint et mourir rapidement, sans avoir le temps de revenir à la foi, de réparer ses fautes.

— Oh ! laissez-moi, disait-elle à Lisbeth, cette heure est la plus effroyable de ma vie.

Son angoisse même la fortifiait. Penchée sans trêve sur le vieillard qui se convulsionnait, elle le soignait avec une ardeur âpre, et, pendant qu'elle essayait la sueur sur son visage ou qu'elle cherchait à lui faire avaler des calmants, elle attaquait les derniers retranchements de son âme.

— Mon père, disait-elle, mon cher père, ne craignez rien. Mais enfin, oh ! je vous en supplie, dites : « Mon Dieu ! je crois en vous. Seigneur Jésus, mon Dieu, vous m'avez racheté. Votre sang est tout puissant pour purifier mon âme. » Oh ! mon père, tous, tant que nous sommes, que deviendrions-nous sans le prix de notre rédemption ? Dieu vous demande si peu, si peu en retour. Croire en lui, mettre votre confiance en lui, laisser le prêtre vous pardonner en son nom...

— Pardonnez... pardonnez..., murmura le vieillard. Quel mal ai-je fait ? Mon père avait acheté le domaine... Cela se vendait... très légèrement... J'ai eu un tort... celui de douter de mon père...

— Oh ! non, s'écria Joséphe, non, ce n'est point en cela que vous avez péché.

— Il m'avait dit... il m'avait répété...

— Oubliez votre père, dit-elle. Votre père

est jugé. Ne songez plus qu'à vous.

— A moi ! reprit-il avec horreur. A moi ! C'est donc mon tour... Que dites-vous?... A moi !... Taisez-vous ou sortez. Je veux dormir... Je souffre... Oh ! je souffre... Oui, reprit-il d'une voix sifflante, oui, je meurs... Oh ! la mort ! la mort ! devenir un cadavre... être enfoui sous terre... Et dire que c'est là tout... tout ce qui m'attend...

— Vous savez bien que non ! s'écria Joséphe. Vous savez bien que votre corps seul sera la proie de la tombe et encore Dieu le ressuscitera un jour. Mais vous avez une âme, une âme qui doit choisir entre le ciel et l'enfer. Ah ! pour vous donner le ciel, Dieu ne vous demande qu'une larme, un mot d'amour, une prière.

— Prier... prier... Est-ce que je sais prier, moi?... Pourtant (et sa voix stridente s'adoucit), pourtant, un jour... oui, j'ai prié... à Einsiedeln...

— Oh ! répétez, répétez alors ce que vous avez dit à Marie, notre mère, le refuge des pécheurs. Dites encore : « J'ai manqué à tous mes devoirs, je suis coupable, oui, bien coupable. J'ai vécu loin de Dieu, je l'ai repoussé, je l'ai outragé, mais je ne perds pas confiance, mais

je crois en mon salut, puisque je l'attends de sa miséricorde, puisqu'il est mort pour mon amour.

— Oh ! si je pouvais le croire ! dit-il sourdement.

Elle leva vers le ciel un regard brûlé par une supplication intense.

— Oh ! mon Dieu ! criait-elle dans son cœur, donnez-moi ses souffrances, donnez-moi sa mort ! Faites de moi une victime, une martyre ! mais sauvez-le, sauvez-le...

— Voici le recteur, dit Lisbeth qui, de la fenêtre, s'élança vers la porte.

Joséphe prit les deux mains de son grand-père dans les siennes et, d'une voix lente, solennelle :

— Mon père, dit-elle, voici le prêtre qui vient vous ouvrir le ciel.

Il la regarda avec stupeur, mais ne répondit rien. Il était encore dans ce silence, dans cette perplexité, quand le recteur entra dans la chambre.

Joséphe sortit, se prosterna contre la porte et, l'âme broyée, attendit, Lisbeth s'était agenouillée près d'elle et, pour la soutenir, l'avait attirée dans ses bras.

L'entretien du prêtre et du mourant fut long.

la possibilité du bon marché annoncé constitue un acte de concurrence déloyale.

» Se basant sur cette jurisprudence, trois négociants de Blois ont poursuivi le marchand déballer devant le tribunal de commerce et réclament chacun 1,000 fr. de dommages-intérêts et la publicité du jugement.

» L'affaire est venue à l'audience de vendredi.

» M^e Belton se présentait pour les commerçants blois.

» Le déballer avait confié la défense de ses intérêts à M^e Daget.

» Les débats ont présenté peut d'intérêt.

» Le fait incriminé n'était pas discutable. Aussi le tribunal a-t-il rendu son jugement à la même audience.

» Considérant que l'on peut lire sur le prospectus que les deux wagons de marchandises saisis à la gare seront vendus à moitié prix, que ce fait inexact est de nature à induire les acheteurs en erreur et par suite constitue un acte de concurrence déloyale, condamne le marchand déballer à 50 fr. d'amende envers chacun des plaignants et à l'insertion du jugement dans les trois journaux de Blois. »

NOMINATION DANS LE CLERGÉ. — Le Samedi-Saint, Monseigneur a ordonné prêtre M. l'abbé Rousselot, de Saint-Pierre de Cholet. Le même jour, M. Rousselot a été nommé vicaire à Genes.

MOUVEMENT D'INSTITUTEURS. — Sont nommés instituteurs :

A Champigné, M. Elie Plessis, instituteur à Tigné ;

A Tigné, M. Louis Bernier, instituteur à Saint-Augustin-du-Bois ;

A Saint-Augustin-du-Bois, M. Fernand Berthelot, instituteur-adjoint à Angers ;

A Juigné-sur-Loire, M. François Poissonneau, instituteur-titulaire à Notre-Dame d'Allençon ;

A Notre-Dame-d'Allençon, M. Emile Verron, instituteur à Juigné-sur-Loire ;

A Concourson, M. André Launay, instituteur à Varrains ;

A Varrains, M. Albert Marsille, instituteur à Concourson ;

A Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, M. Louis Bruneau, instituteur aux Gardes ;

Aux Gardes, M. Félix Denis, instituteur à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

GENDARMERIE. — Par décision ministérielle du 25 avril 1889,

M. Mercier, colonel, chef de la 13^e légion, à Clermont-Ferrand, est passé en la même qualité à Tours (9^e légion).

Il y remplace M. le lieutenant-colonel Moriot, mis à la retraite.

Enfin le recteur ouvrit à la jeune fille. Elle l'interrogea d'un coup d'œil.

— Je suis content, dit-il. Entrez vite. Il n'y a pas une minute à perdre.

Elle s'approcha de M. de Kerdu. Il était calme et les mains jointes.

— Mon père, dit-elle, maintenant vous êtes heureux.

— Oui, dit-il d'une voix à peine perceptible, oui... je crois... je crois... en Jésus-Christ... mon Sauveur... J'espère... le prêtre assure... que je suis... pardonné... Je regrette... Si je vivais... je réparerais... j'expierais.

Il fit un brusque mouvement et, d'une voix subitement affermie comme s'il rassemblait ses dernières forces pour parler ainsi :

— Joséphe ! dit-il, Joséphe... si je suis sauvé... c'est, après Dieu... à vous... à vous... que je le dois... Ma fille... ma fille chérie... je vous bénis... je vous bénis...

Elle éclata en sanglots et posa ses lèvres sur la main bleue qui se levait pour la bénir encore.

Le recteur commença aussitôt à donner l'Extrême-Onction au mourant. Il se hâta ; les yeux du vieillard s'obscurcissaient, la respira-

BRAIN-SUR-ALLONNES. — Mardi dernier, quelques jeunes filles revenaient gaiement de l'assemblée de Bourgueil, lorsque tout à coup une voiture vint à passer et renversa la jeune Rose Gaillard, âgée de seize ans. Relevée sans connaissance, cette jeune fille fut conduite chez ses parents, cultivateurs à la Varenne.

Le médecin, mandé aussitôt, après avoir donné les premiers soins à la blessée, n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

Malgré l'enquête à laquelle s'est livrée la gendarmerie, il lui a été impossible de connaître le propriétaire de la voiture.

CORON. — Jeudi matin, le nommé Crepelière, tisserand, a été trouvé mort à la porte de sa maison.

Le docteur Brossier, appelé pour constater le décès, a déclaré que cet homme avait succombé à une congestion cérébrale provoquée par l'excès de boisson.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS. — *Michel Strogoff*, par la troupe de M. de Nangis, obtient chaque soir un très grand succès. Samedi et dimanche, la salle était bondée jusqu'aux frises.

L'interprétation du remarquable ouvrage de MM. Dennery et Jules Verne est aussi satisfaisante que possible.

Le clou de la pièce est, au final du premier acte, le défilé du régiment de la garde impériale avec tambours, fifres, fanfare et trompettes à cheval dont l'apparition provoque un véritable enthousiasme.

Michel Strogoff semble parti pour une série de représentations auxquelles les familles n'auront garde de manquer.

NANTES. — Vendredi dernier, vers 4 heures du soir, deux de nos honorables concitoyens, M. l'abbé Albert Thomas et M. Pierre Barjolle, se dirigeaient en tri-cycle vers Carquefou.

A une petite distance de ce bourg, ils rencontrèrent trois vagabonds, deux hommes et une femme. L'un d'eux les insulta en disant : « Voyez donc ces fainéants payés avec l'argent du gouvernement. »

Les deux promeneurs poursuivirent leur course.

Trois quarts d'heure plus tard, revenant à Nantes, ils rencontrèrent encore les trois vagabonds. Celui qui leur avait déjà adressé la parole barra la route en les menaçant d'une énorme trique dont il était armé.

Un cultivateur, qui passait avec sa femme, se porta au secours de M. l'abbé Thomas et de son compagnon ; mais le nomade lui porta à la tête plusieurs coups de bâton qui le renversèrent sur la route. Il l'eût peut-être tué si M. l'abbé Thomas, se jetant sur ce forcené, ne l'eût désarmé.

La gendarmerie de Carquefou, prévenue de

tion devenait intermittente. Quand il eut achevé, il lui présenta le crucifix.

— Embrassez votre Dieu, mon fils, dit-il, et remettez votre âme entre ses mains percées pour votre amour.

Le vieillard fit un léger effort pour approcher ses lèvres de la croix. Le prêtre était penché sur lui.

— Fant-il commencer la prière des agonisants ? demanda Joséphe.

— C'est inutile, dit doucement le recteur.

Il s'agenouilla lui-même, comme les deux jeunes filles, et commença :

« *De profundis clamavi...* »

— Oh ! mon Dieu ! il est mort ! s'écria Joséphe.

— Calmez-vous, mon enfant, reprit le prêtre, et remerciez Dieu.

Mais elle se leva et resta debout, immobile, le regard avidement attaché sur cet âne qu'elle n'avait aimé, supporté que par devoir et que, tout à coup, au moment de le livrer à la tombe, elle se prenait à chérir de cette tendresse immense, surhumaine que porte l'apôtre à ceux qui lui doivent leur baptême et la joie de l'éternité.

cette audacieuse agression, se mit à la recherche de son auteur et ne tarda pas à l'arrêter.

C'est le nommé Désiré-Victor-Alexandre Tanesy, 33 ans, terrassier, sans domicile.

Sa femme, Marie Garrabos, 22 ans, a été également arrêtée.

Ce couple, admirablement assorti, se livre à la mendicité et est en état de vagabondage.

(*Espérance du Peuple.*)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 avril 1889.

La première Bourse de la semaine se passe sans incident. Nos rentes conservent à peu de chose près les cours de samedi : 3 0/0, 86.95 ; 4 1/2 0/0, 106.20.

Le Crédit Foncier est demandé de 1,322 à 1,323. Les obligations des divers emprunts montrent des tendances à la hausse très accusées.

La Société Générale se négocie sur le cours de 472.50.

La Banque d'Escompte est très animée de 536 à 537. Le succès de l'émission des obligations de Dombrowa a été complet.

La Société de Dépôts et Comptes courants reste bien tenue à 600.

Le Crédit Lyonnais à 691.25 fait preuve de fermeté.

La Compagnie française des chemins de fer Vénézuéliens a conclu un traité de construction à forfait avec les Sociétés de Fives-Lille et Dyle-Bacalan qui s'obligent à livrer la 1^{re} section (60 kilomètres) dans un délai maximum de deux années à partir du 13 avril dernier. Cette première section est assurée d'une annuité de 21,000 fr. par kilomètre aussitôt la mise en exploitation que le gouvernement Vénézuélien paiera trimestriellement aussitôt la mise en exploitation de la ligne.

Les Bons hypothécaires Tunisiens émis par la Société Financière Intermédiaire au prix de 30 fr. sont remboursables à 100 fr. en 75 ans et produisent un intérêt annuel minimum de 4 francs ; ils jouiront d'une hypothèque sur quatre domaines sis en Tunisie d'une contenance de 26,000 hectares.

Le Panama se tient de 48 à 50.

Les obligations des Immeubles de France ont des demandes à 381.

L'obligation des Chemins Économiques s'échange à 385.

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Huraudières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien ; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Huraudières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEU, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 1^{re} marque ; le 1/2 kilog. : 1 fr. 40.

SAUSSISSON DE LYON, le 1/2 kilog. : 3 fr. 50.

XIX

Il dormait au cimetière, dans un angle, à l'ouest. Par respect pour lui et pour elle-même, Joséphe n'avait pas voulu le faire descendre dans cette tombe où pouद्रoyaient les restes de Bénic. Bénic ! dont la cynique figure lui apparaissait toujours au loin, dans l'ombre, derrière chaque bien perdu ! Que de fois, lorsqu'elle rasait la lisière de la forêt de Sazec ou qu'en esprit elle revoyait la terrible scène de la frontière d'Autriche, elle s'était dit avec horreur que le sang de ces victimes, mare rouge au fond d'un bois, était plus à envier que celui qui coulait dans ses veines ! Que de fois, lorsque Lisbeth pleurait Frantz Mayeiger et la suppliait de lui raconter encore les derniers moments de son fiancé, elle avait senti le feu lui monter au front et elle avait baissé la tête, sans vouloir avouer à la pauvre fille que cet ignoble bandit, ce bohème qui avait tué Frantz pour le dépouiller avait eu, jadis, un devancier dans le crime ! O être née d'un assassin !

Aussi son premier acte d'héritière avait-il fait arracher le portrait mandit de la muraille du salon blanc. Où avait-on jeté cette toile, signée de Gérard ? Elle n'en savait rien ; elle avait donné l'ordre de l'enlever, de la détruire :

M. LEMERCIER, dentiste du *Prytanée militaire de La Flèche*, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

MARCHÉ de Saumur du 27 Avril 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 09	Mouton	2 —
Méteil	15 62	Porc	1 50
Seigle	11 50	Poulets la couple	4 50
Orges	10 30	Dindonneaux	15 —
Avoine	9 —	Canards	5 50
Sarrasin	—	Oies	10 —
Haricots blancs	18 —	Beurre le kilog.	2 20
Haricots rouges	16 —	(Eufs la douzaine	— 65
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	9 —	780 kilog.	75 —
Châtaignes	—	Luzerne	— 60
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 50
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	— 30
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	id. 2 ^e	— 28
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	— 26
id. 2 ^e id. 0.133.33	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 ^e id. 0.131.88	—	100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	— 4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	— 115
Varrains	— 115
Bourgueil	— 125
Restigné	— 115
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 75
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 75
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 70
La Vienne	— 55
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	— 40

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA

Émission de 42,000 Obligations de la Compagnie Française des Chemins de fer Vénézuéliens.

REVENU 25 fr. NET D'IMPÔT

JOUISSANCE 1^{er} MAI 1889

PRIX D'ÉMISSION : 365 FRANCS

Payables 25 francs en souscrivant, 90 francs à la répartition

125 francs le 1^{er} Juin et 125 francs le 1^{er} Août.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT GARANTIS

par les États-Unis de Venezuela, par la ligne, les terrains et par le capital de la Société.

On souscrit le 1^{er} Mai :

à PARIS, à la Banque Transatlantique, 6, r. Auber ;

à MARSEILLE, à la Société Marseillaise ;

à AMSTERDAM, chez MM. Westendorp & Co ;

à BRUXELLES, à la Caisse Gén. de Reports et Dépôts

à ANVERS, à la Banque Centrale Anversoise.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

elle souhaitait maintenant de n'y plus jamais penser.

Elle ne pouvait guère l'oublier, cependant, devant la place vide que son regard retrouvait sans cesse. Car, à son retour, elle avait élu séjour dans le salon blanc, cette merveille de richesse et de grâce, si bizarrement transformée, comme on sait, par M. de Kerdu. Le vieillard laissait un reflet de lui-même dans cet appartement où tant de choses étaient empreintes de son esprit, de sa volonté. Joséphe y avait passé de longues heures, avec lui. Et maintenant qu'il avait disparu, son souvenir, transformé par les consolations de la dernière heure, la ramenait à ce foyer qui servait à les réunir. Elle y priait, elle y travaillait, elle y songeait longuement...

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 28 Avril 1889.

Versements de 119 déposants (15 nouveaux), 41,603 fr. 87

Remboursements, 20,397 fr. 19

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Étude de M^e DOUET, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

Aux termes d'un acte, reçu par M^e DOUET, notaire à Beaufort-en-Vallée, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-neuf,

M^{me} JEANNE-CHARLOTTE SAUGÉ, propriétaire, demeurant au bourg de la commune de Mazé, veuve de M. NARCISSE-JEAN CUAU, a vendu à M. JOSEPH-PIERRE BELLANGER, propriétaire, demeurant au bourg de la commune de Saint-Mathurin, Le Fonds de commerce de marchand de vins en gros, que M. CUAU, son mari, faisait valoir au bourg de la commune de Mazé, Moyennant un prix payé comptant.

La présente insertion est faite pour permettre à qui de droit d'adresser ses réclamations à M^{me} CUAU, dans les huit jours de la présente publication. (426)

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE VASTE REMISE
Avec Cave voûtée dessous
Jardin très bien planté et en plein rapport.

Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

1^o MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES;

2^o MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant: comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bocaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. Coué, photographe. (341)

A VENDRE

Un TRICYCLE Peugeot, n° 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

ON DEMANDE un garçon de magasin, muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

A CÉDER

MAGASIN de MERCERIE

Situé rue d'Orléans, n° 23.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé

MAGASIN DE LINGERIE
Au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} TAILLARD.

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place.

MAISON AVEC JARDIN
S'adresser à M. HENRI DESLANDES.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

A LOUER MAISON fraîchement restaurée et JARDIN, rue de Bordeaux, 55.
S'adresser à M. DUPONT, au Pont-Fouchard. (377)

A VENDRE JOLI PONEY bai, 1^{er} 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais; occasion.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

CHAPELLERIE FRANÇAISE

GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU
Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavite.

Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

MAIRIE DE LONGUÉ

Adjudication de Travaux

Le Maire de la commune de Longué prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de cette commune, le **Dimanche 5 Mai 1889**, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux à exécuter pour l'amélioration de la rue du Salvret et de la place du Marché aux bœufs.

Le montant du devis s'élève à la somme de 2,850 francs.

On pourra prendre connaissance du devis et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie et chez l'Agent-voyer, tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Mairie de Longué, le 18 avril 1889.

Le Maire,
Marquis DE MAILLÉ.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, 1^{er} ÉTAGE, S.-O.
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL
Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative
Annonces judiciaires assurées.

PRIX: 40.000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords qu'e s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes*, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le **Journal des Campagnes** est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS. ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION. DÉPÔTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Prongy (Parc Monceau), PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	86 85	Banque de France	4055	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 25	Banque d'Escompte	536 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	469	Compagnie parisienne du Gaz	525 50
4 1/2 1883	106 20	Comptoir d'Escompte	97 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	479	Ca. Transatlantique 3 0/0 r. à 500	355
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1321 25	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	464	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	55
Oblig. 1855-60 3 0/0	533	Crédit Industriel et Commercial	590	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	388	— 6 0/0 2 ^e série	54
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	690	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	460	— obligations à lots	150
— 1869 3 0/0	411 50	Crédit Mobilier	425	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	595
— 1871 3 0/0	402	Dépôts et Comptes courants	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	522 50	Société Générale	472 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	414	Emprunt russe 1862 5 0/0	106 00
— 1876 4 0/0	522 50	Est	813 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	413	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	393	Paris-Lyon-Méditerranée	1417 50	Nord 3 0/0 r. à 500	420	— 1884 5 0/0	103 50
Bons de liquidation	522 50	Midi	1223 75	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	416	— 1889 4 0/0	94 70
				Portugal 4 1/2			
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 80		
				Dette d'Égypte 6 0/0	471 25		
				Extérieur 4 0/0	77		
				Hongrie 4 0/0 or	88		
				Italie 5 0/0	97 30		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,